

Dijon, 21 November 1900

Mon bien cher ami,

Que devrez-vous depuis la réinstallation à Paris et comment votre santé s'est-elle accommodée de la reprise de votre vie laborieuse et agitée ? Nous sommes en peine de le savoir, à la suite de votre crise si douloureuse de la fin des vacances et n'ayant eu depuis lors que de rares nouvelles, insuffisantes à nos raccommoder sur votre état actuel. Pour me disant avant hie qu'il ne vous avait pas vu à la dernière séance de la Société des Triviers où il faisait

une lecture et connaissant votre
fidèle attachement à ces réunions,
je conclus de votre absence que
vous devrez encore compter avec vos
frères. Si ce n'est que précaution,
c'est parfait; et vous devrez sans doute
allier correctement votre cadre d'occupations
et votre programme de travaux, au
but à que vous pourrez vous donner
à l'essentiel avec le calme et l'aisance
indispensables à la fécondité des résultats.
Si me semble que, surtout dans votre
vie de Paris, il faut absolument
trancher et résoudre de tout ce qui
tend à vous enrober vraiment, pour
rester maître de soi et de sa vie.
Enfin et sans accentuer le second, j'en
unissons amplement à vous dire qu'en

notre votre santé, griffonne entre
deux exances, nous feront bien plaisir.
Si, nous avons tout à fait exprimé
notre Lain-Lain, au milieu des tristesses
causées par nos grands malades, et avec la
déception de ne pas avoir Eugène Gaudet;
alors que l'entente était faite entre
Perron et lui en vue de l'éventualité
sur laquelle on comptait. C'est
vraiment dommage qu'une conception
purement administrative ait fait tout
échouer, de sorte que le conflit reste
ouvert pour l'avenir - aggrave même
peut-être par les derniers événements. Les
parents Gaudet ont été profondément
sidérés et je le compréhends.

Pourriez-vous à l'occasion taper
M. Larmande en vue de savoir si il
consentirait à publier dans la Revue
internationale de l'enseignement, ou

diseurs que j'en ai lu le jeudi à la Salle
de réunion de notre Université. On n'avait
à peu près promis jadis par cette entente,
de me donner ladite Revue pour un
article de 15 à 20 pages, réservant l'essentiel
des idées de mon livre de l'année
dernière, et les rendant accessibles au
grand public. Mon discours répond assez
exactement à ce but. Il a pour objet
de critiquer notre notion courante du
droit positif au point de vue du mouvement
général des idées contemporaines, en
montant que les juristes ont été presque
les seuls à ne pas suivre la pensée
philosophique du siècle tendant aux
révolutions telle que je la conçois du
mains du relativisme. En même temps
je cherche à prouver ce qu'il faut
faire pour nous adapter au mouvement

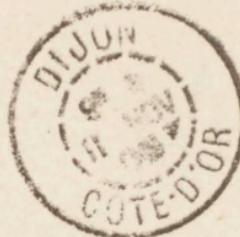
général, et si vous aimerez à dire
en deux mots mon sentiment sur
les idées emises dans la Revue de
l'enseignement par Lambert à
propos de mon livre. — Je me sens tel
que tout cela peut rentrer dans le
cadre de la Revue comme tant
de leurs inaugurations qu'elle a
publiées pour marquer les tendances
nouvelles de certains enseignements.
D'ailleurs, si puis je à la fin
chercher à mettre dans le titre de
mon discours un élément pédagogique,
puisque dans lui j'ai été amené
à faire un mot de la réaction des idées
qui sont développées, sur l'enseignement du droit.
— Comme je suis sur l'avenir dit déjà,

j'ai amplifié le discours, dont les limites
m'étaient strictement fixées, pour en
faire un article beaucoup plus étendu
et plus complet, que si j'achèverais
l'article dans une Revue de
caractère général, telle que la Guynemer.
Cet article, qui aura environ 40 pages,
serait trop long pour la Revue de
l'enseignement. D'ailleurs je désire
qu'il soit présenté à un public moins
spécial. Mais c'est le discours qui n'en est
qu'une réduction, plus légère à tous points de
vue, que je souhaitais proposer à
M. Larivière pour la Revue de l'enseignement.
Toutefois, il en sera résulté à la publication
dès-à-présent de toutes les brochures universitaires
Naturellement, si vous laissez à approuver
ma demande est raisonnable et ne me
demandez de la soumettre à M. Larivière
que si vous la jugez telle.

Adieu, mon cher cher ami, si vous
enrouvez un peu plus tard la délivrance de cette
carte. Bénissez vos forces, tâchez de nous
donner un mot de nouvelle et croirez moi
votre très cordialement attaché

F. Gary

2



Monsieur R. Galleilles,
Professeur à la Faculté de droit,

10 bis. rue du Pré-aux-Clercs.

Paris.

